

BUREAU SYNDICAL

REUNION DU 8 AVRIL 2010

Date de la convocation : 0 2 AVR. 2010

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents: Monsieur Henri LAURENT

Monsieur Alain RENARD Monsieur Bernard LAURET Monsieur Anacléto ALFONSO

Excusés:

DÉLIBÉRATION N° 2010-04-08 A MANDAT SPÉCIAL DÉPLACEMENT ÉTATS-UNIS

DÉLIBÉRATION N° 2010-04-08 A MANDAT SPÉCIAL DÉPLACEMENT ÉTATS-UNIS

Le Bureau Syndical,

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux assemblées locales de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission réalisée dans l'intérêt de la collectivité limitée dans le temps et dans son objet.

CONSIDÉRANT que Madame La Présidente est amenée à représenter le Syndicat Mixte Gironde Numérique lors du déplacement du 2 au 7 mai 2010 en Californie (Etats-Unis),

CONSIDERANT que cette mission organisée dans la Silicon Valley / Etats-Unis par Aquitaine Europe Communication et l'IDATE est destinée à comprendre et analyser les écosystèmes liés à l'innovation numérique et les investissements réalisés dans les technologies numériques et éco-durables,

CONSIDERANT le coût de 4.000€ incluant les trajets en avion (Paris CDG / San Francisco / Paris CDG), les nuits d'hôtel et les petits déjeuners, les repas, les transferts depuis ou vers l'aéroport et les déplacements sur les lieux des visites,

CONSIDERANT l'avance intégrale des 4.000 € faite par Aquitaine Europe Communication ;

Dans ces conditions, je vous propose, Madame, Messieurs :

- DE CONFIER un mandat spécial à Madame La Présidente sur le territoire des Etats-Unis (Californie), du 2 au 7 mai 2010, pour la représentation et dans l'intérêt des affaires du Syndicat Mixte,
- Dir que ce mandat spécial est valable pour le déplacement susvisé,
- PRECISE que le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat spécial sera effectué sur présentation d'une facture émise par Aquitaine Europe Communication.

Nombre d	e membres présents : 5
Nombre d	e suffrages exprimés : S
Votes :	Pour5
	Contreo.
	Abstentions (

DÉLIBÉRATION N° 2010-04-08 A MANDAT SPÉCIAL DÉPLACEMENT ÉTATS-UNIS

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMERIQUE,

Le 0 8 AVR. 2010

Pour expédition conforme.

La Présidente du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER